



LE DÉCRET N° 95-237 du 21 Novembre 1995

Portant Inscription au Tableau d'Avancement
des Officiers des Forces Armées Congolaises.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE;

- (/ ISAS: VU:- La Constitution du ~~15 Mars~~ 1992;
- VU:- La Loi 17/61 du 16 Janvier 1961, portant organisation et Recrutement des Forces Armées de la République;
- VU:- L'Ordonnance 31/70 du 18 Août 1970, portant Statut Général des Cadres de l'Armée;
- DBF/
DGAF
VU:- L'Ordonnance 11/76 du 12 Août 1976, modifiant les Articles 6 et 7 de l'Ordonnance 31/70 du 18 Août 1970;
- VU:- Le Décret 70/357 du 25 Novembre 1970, portant avancement dans l'Armée;
- VU:- Le Décret 74/355 du 28 Septembre 1974; portant création du Comité de Défense;
- VU:- Le Décret 85/260 du 5 Mars 1985, déterminant le circuit d'approbation des Actes relatifs aux Intégrations, Avancements et Révisions des situations administratives des Agents de l'Etat;
- DCF/
DGAF
VU:- Le Décret 90/420 du 30 Juin 1990, relatif aux effets financiers des avancements, Reclassements, Révisions des situations administratives et des titularisations;
- AB
VU:- Le Décret 95/25 du 13 Janvier 95 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- VU:- Le Décret 84/936 du 25 Octobre 1984, portant création et organisation du Ministère de la Défense Nationale;
- VU:- Le Décret 84/938 du 25 Octobre 1984, portant organisation de la structure du Cabinet du Ministère de la Défense;
- DGAF/
MDN
VU:- Le Décret 95/26 du 22 Janv. 95, portant nomination des Membres du Gouvernement;
- VU:- Le Décret 95/32 du 2 Février 1995, portant organisation des Intérim des Membres du Gouvernement;
- VU:- L'Instruction Ministérielle n° 002/MDN/DIE du 2 Juillet 1991;
- VU:- L'Instruction Ministérielle n° 0048/MDN/DIE du 30 Novembre 1993 modifiant les Articles 15 et 20 de l'Instruction Ministérielle n° 002/MDN/DIE du 02 Juillet 1991;
- VU:- Les Projets Avancement Ecole n° 00875/MDN/FAC/DIE/D3 du 20 Septembre 1994, n° 00977/MDN/FAC/DIE/D3 du 17 Octobre 1994.

.../...2.



E C R E T E :

Article 1er:-Sont inscrits au Tableau d'Avancement des Officiers des Forces Armées Congolaises au titre de l'année 1994.

AVANCEMENT ECOLE:

POUR LE GRADE DE LIEUTENANT:

/infanterie:

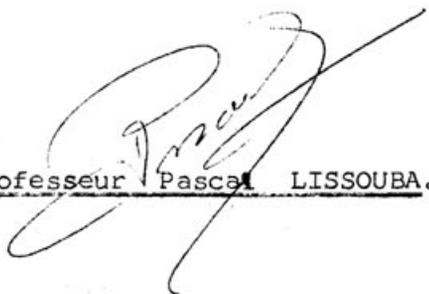
Sous-Lieutenants:-	OKOGNA	(Ange)	- C.S.
	ATSOUTSOULA-IBA	Flavien	-"-
	KAOLA	(François)	-"-
	OLEKA	Léonard	-"-

Article II:-Le Ministre de la Défense Nationale, Chargé de l'Intégration des Forces Armées dans le Processus Démocratique en tant que Facteur du Développement et le Ministre de l'Economie et des Finances, Chargé du Plan et de la Prospective sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent Décret qui sera enregistré, publié au Journal Officiel, ~~de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.~~

21 Novembre 1995

~~AIT~~ A BRAZZAVILLE, Le

Par le Président de la République;


- Professeur Pascal LISSOUBA. -

Le ~~Prémier~~ Ministre, Chef du Gouvernement;

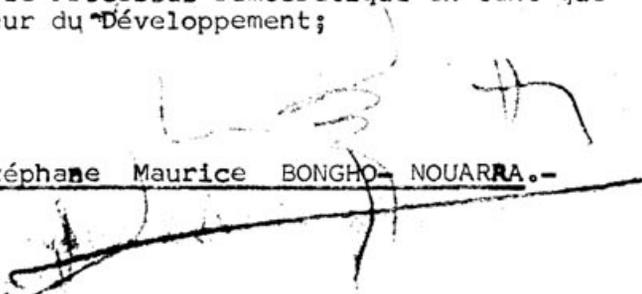
Le Ministre de l'Economie et des Finances, Chargé du Plan et de la Prospective;




- Nguila MOUNGOUNGA-NKOMBO.

Général Jacques-Joachim
YHOMBY - OPANGO.

Le Ministre de la Défense Nationale, Chargé de l'Intégration des Forces Armées dans le Processus Démocratique en tant que Facteur du Développement;


- Stéphane Maurice BONGHO-NOUARRA. -